

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 27

**OBJET :**

**JAZZ EN OUCHE  
2023 - BUDGET  
PRÉVISIONNEL**

L'an deux mil vingt-deux,  
le : **Lundi 05 décembre**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,  
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole  
GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN,  
M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlene RENARD,  
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe  
RONDEL, Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER, M. Michel  
CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à  
M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à  
M. Pascal GUEUGNON, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à  
M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir  
à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné  
pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Stéphane CLOUET et  
Mme Christine CHATEL.

Monsieur Didier COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Invité annuellement par trois communes du Pays d'Ouche (deux de l'Orne et une de l'Eure), ce festival nomade offre aux habitants un service culturel de proximité et de qualité. En mettant à disposition des villes partenaires ses agents techniques, équipements et savoir-faire, la Ville de L'Aigle s'engage à faire de la culture un levier d'attractivité pour le territoire. Dès lors, une identité culturelle s'installe progressivement entre les habitants qui, venus écouter les concerts, se rassemblent autour d'un intérêt commun. Incontestablement, cette démarche permet d'instaurer un dialogue entre les agents de collectivités différentes bien que voisines.

L'implantation de Jazz en Ouche est un outil précieux pour valoriser les politiques culturelles sur le territoire rural du Pays d'Ouche.

Pour sa quinzième édition, le budget prévisionnel de Jazz en Ouche a été préparé afin de faire les demandes de subventions aux partenaires publics et privés.

## Budget prévisionnel - Jazz en Ouche 2023

DEPENSES		RECETTES	
<b>CACHET ARTISTIQUE</b>	<b>39 000</b>	<b>BILLETTERIE</b>	<b>22 000</b>
<b>RESTAURATION- HÉBERGEMENT- TRANSPORT</b>	<b>12 700</b>	<b>FINANCEMENT PUBLIC</b>	<b>80 505</b>
Restauration	3 000	Conseil régional de Normandie	6 000
Hébergement	5 000	Conseil départemental de l'Eure	2 000
Catering	2 000	CDC des Pays de L'Aigle (Office de tourisme)	12 000
Défraiement du transport	2 000	Ville partenaire 1	1 000
Transport des artistes sur place (taxi)	700	Ville partenaire 2	1 500
<b>COMMUNICATION</b>	<b>16 000</b>	Ville partenaire 3	1 500
<b>TECHNIQUE</b>	<b>33 200</b>	Ville de L'Aigle	56 505
Prestataire technique, location lumière, son	15 000		
		<b>FONDS PRIVÉS</b>	<b>6 500</b>
salaires techniques	15 000	Mécène 1	5 000
Backline/instruments		Mécène 2	1 500
Location de camion	1 000		
Location de salle	2 000		
Ménage	200		
<b>TAXES</b>	<b>7 305</b>		
SACEM (11%)	5 940		
C.N.V. (3,5%)	1 365		
<b>SÉCURITÉ</b>	<b>800</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>109 005</b>	<b>TOTAL</b>	<b>109 005</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme CLOUARD et  
M. LATINIER),*

- *APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents organismes concernés.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**